



Maîtrise Approches psycho-éducatives et situations de handicap

Directives pour la réalisation du mémoire

La réalisation d'un mémoire de maîtrise exige un investissement important. Afin de faciliter le démarrage de votre projet, le présent document donne quelques lignes directrices.

1. Etape préliminaire

Avant toute chose, il est essentiel que vous lisiez les articles 15 (Mémoire) et 16 (Fraude et plagiat) du règlement d'études de la Maîtrise APESH (Chapitre 11 du Guide Programme de la SSED), ainsi que le Document d'orientation, le Règlement interne du mémoire de maîtrise en sciences de l'éducation et les Directives concernant la remise du mémoire de fin d'études au secrétariat (Chapitre 14 du Guide Programme de la SSED).

Le choix du sujet est important. En effet, le travail de mémoire est un exercice de longue haleine et votre curiosité ainsi que votre motivation seront alimentées par un sujet qui vous tient à cœur.

- Réfléchissez à vos centres d'intérêts et les sujets possibles de votre mémoire puis mettez-les par écrit.
- Pensez à consulter les anciens mémoires de licence ainsi que les travaux d'autres écoles, ils peuvent vous orienter dans une réflexion.

« Le mémoire de Maîtrise doit témoigner, sur la base d'une construction théorique et de démarches empiriques méthodiques, que l'étudiant est capable d'approfondir une thématique en lien avec les enseignements suivis durant son parcours universitaire » (Guide/Programme des sciences de l'éducation, 2016-2017, p. 90). Par démarche empirique méthodique, on peut notamment entendre des enquêtes sociales, des sondages d'opinion, des passations de tests, des récoltes de témoignages, un travail sur des archives. Le mémoire constitue également une occasion d'articuler une intervention de recherche sur le terrain avec des cadres théoriques.

2. Entreprendre la réalisation du mémoire : démarches possibles

a) Le sujet de votre mémoire est déjà cerné :

1. Vous allez à la recherche d'un-e enseignant-e susceptible d'être intéressé-e par votre sujet et de prendre la direction de votre mémoire.
2. Vous obtenez un rendez-vous avec un-e directeur-trice potentiel-le.
3. Vous préparez la première rencontre, en rédigeant une esquisse de votre projet de mémoire (1 à 2 pages) à envoyer par email au directeur/à la directrice de votre mémoire une semaine avant le rendez-vous:
 - le titre provisoire;
 - la présentation de votre problématique;
 - la liste des concepts à développer dans le cadre théorique;
 - la formulation initiale des questions (et hypothèses) de recherche;
 - une première réflexion sur la méthodologie.

Cette première rencontre a comme objectifs de :

- décider d'une collaboration entre l'étudiant-e et le-la directeur-trice de mémoire;
- s'accorder sur le sujet du mémoire et son orientation;
- définir les modalités d'encadrement (attentes de l'étudiant-e et du directeur/de la directrice);
- établir un calendrier de réalisation;
- réfléchir aux membres pressentis de la commission. A noter que les membres de la commission sont choisis en fonction de leurs compétences afin de vous encadrer, ils constituent une ressource importante durant toute la durée du mémoire.

b) Vous êtes à la recherche d'un sujet de mémoire :

1. A partir de vos centres d'intérêts, vous repérez un-e ou plusieurs enseignante-s dont les cours ou les intérêts de recherche vous semblent proches des vôtres.
2. Vous obtenez un rendez-vous pour demander à l'enseignant-e de vous aider dans la définition d'un sujet de mémoire. A noter que certain-e-s enseignants-es proposent des listes de thématiques pouvant faire l'objet d'une recherche pour un mémoire. A noter également que les étudiants-es peuvent réaliser leur mémoire dans le cadre de projets de recherche existants au sein d'équipes.

Remarques :

Pour obtenir une maîtrise en éducation spéciale, le mémoire doit traiter d'une thématique de ce champ et doit se conformer à un format scientifique plus ou moins standard (structure, cohérence des différents contenus, articulation des différentes parties, qualité de l'argumentation, ancrage théorique de la question de recherche, application de principes méthodologiques, rigueur des analyses et de l'interprétation, style, orthographe, caractère systématique de la bibliographie, etc.). Il est important que vous notiez le fait que votre directeur-trice de recherche sera plus à même de vous guider si votre thème de recherche est proche de ses propres intérêts de recherche. Les thèmes plus éloignés du champ d'expertise des enseignants, même si potentiellement intéressants, sont toujours plus à risque et ne sont pas toujours acceptés. Par ailleurs, certains thèmes ne sont pas "explorables" notamment pour des raisons de faisabilité (accès difficile au terrain et par conséquent aux données) et des raisons ayant trait au respect de principes éthiques (principe de non nocivité de la recherche).

Le jury (directeur-trice + commission) doit être composé d'un membre du corps enseignant de la maîtrise en éducation spéciale au minimum.

3. Etapes de feed-back et révision

Expérience faite, des rencontres régulières avec votre directeur-trice de mémoire et/ou d'autres membres de votre commission sont très utiles. Il est de votre responsabilité de solliciter ces échanges et d'anticiper vos besoins car la plupart des enseignants sont souvent très occupés et des délais peuvent intervenir. Cela permet d'éviter que votre travail ne parte pas dans une fausse direction ou que vous omettiez certaines pistes de réflexion essentielles.

Lors de chacune de ces réunions, vous devez prendre un PV avec toutes les décisions prises ; ce document doit être transmis après chaque séance aux membres qui étaient présents.

Pour la dernière lecture du travail final, une version imprimée de votre mémoire est exigée.

4. Références et Plagiat

En ce qui concerne les sources bibliographiques, il est à préciser qu'il est nécessaire de consulter et de citer les sources originales. Les références et citations doivent suivre les normes APA.

Référez-vous aux documents :

American Psychological Association (2012). *Publication manual of the American Psychological Association* (6th ed). Washington, DC: APA.

Fontana, S. (2006). *Normes bibliographiques et de citations d'après l'American Psychological Association [APA], 2001, 5e édition*. Document non publié. Université de Genève, Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education.

Le plagiat est sanctionné par l'Université. Pour rappel, « Le plagiat consiste à insérer, dans un travail académique, des formulations, des phrases, des passages, des images, ou des chapitres entiers, de même que des idées ou analyses repris de travaux d'autres auteurs, en les faisant passer pour siens. » (<http://www.unige.ch/apropos/politique/plagiat/enseignants.html>).

Conformément à la Directive « Plagiat des étudiants » de l'Université de Genève, tous les mémoires APESH sont soumis à un contrôle anti-plagiat au moyen d'un logiciel de détection de similarité. Pour plus d'information voir :

<http://www.unige.ch/apropos/politique/plagiat/enseignants.html>.

Décembre 2016